

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant Monsieur Frédéric THOMAS, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires ouvert au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2026 nommant le jury du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale spécialité "éducation, développement et apprentissages" pour la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

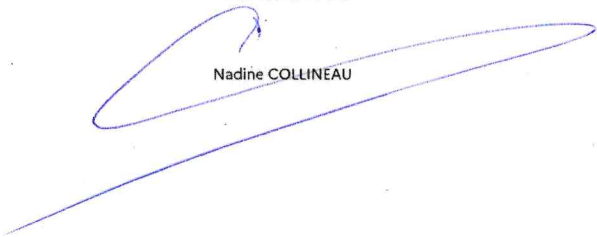
Mme Malika ALOUANI
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 03 avril 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU